Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

DICHTEN. KLEBEN. PFLEGEN.

Nom commercial du produit : MEM Mortier à caoutchouc 1 kg - Composant A
Date d'exécution : 16.01.2018
Version (Révision) : 10.0.0 (9.0.0)
Date d´édition : 25.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MEM Mortier à caoutchouc 1 kg - Composant A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Mélange des ciments spéciaux

Catégories de produits [PC]

PC10 - Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement

Usages déconseillés

Aucun(e) n´est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Producteur :	MEM Bauchemie GmbH
Rue :	Am Emsdeich 52
Code postal/Lieu :	D-26789 Leer
Téléphone :	+49(0)491-92 58 0-0
Telefax :	+49(0)491-92 58 0-62
Contact pour informations :	SDB@mem.de

Importateur :	Permapack AG
Rue :	Reitbahnstrasse 51
Code postal/Lieu :	CH-9401 Rorschach
Téléphone :	+41 (0) 71 844 12 12
Telefax :	+41 (0) 71 844 12 13

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence pour la SUISSE: composer rapide: 145 ou +41 (0) 44 251 51 51
(Centre suisse d'information toxicologique)
Téléphone d'urgence du producteur: +49 (0) 491 92 58 0-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

PORTLAND CEMENT CLINKER ; N°CAS : 65997-15-1

Mentions de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Réagit fortement caustique avec de l'eau - protégez la peau et les yeux.

2.4 Indications diverses

Chromate poor (according to Regulation (EC) 1907/2006 - Annex XVII).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

PORTLAND CEMENT CLINKER ; N°CE : 266-043-4; N°CAS : 65997-15-1

Poids : ≥ 10 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335

Autres composants

QUARTZ DUST ; N°CE : 238-878-4; N°CAS : 14808-60-7

Poids : ≥ 0,1 - < 1 %

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient, l'étiquette ou la fiche de sécurité.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Irritation des voix respiratoires - Toux
Après contact avec la peau Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc.
Après contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière. Utilser un équipement de protection personnel. Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout contact avec eau. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir la rubrique 8

6.5 Indications diverses

Solidifie après contact avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter la formation de poussière. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 13

Ne pas stocker ensemble avec

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre Humidité. Après absorption d'humidité ou excéder la durée de stockage, l'agent réducteur pour le chromate perdra son efficacité et la sensibilisation par contact avec le peau peut se produire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange des ciments spéciaux - Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

DUST

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Paramètre :	mesuré comme fraction respirable
Valeur seuil :	10 mg/m^3
Limitation de crête :	2(II)
Version :	01.02.2014
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Paramètre :	alvéolaire particule
Valeur seuil :	1,25 mg/m^3
Limitation de crête :	2(II)
Version :	01.02.2014

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection. - DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés. - DIN EN 374

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Matériau déconseillé : Cuir. PVA (alcool polyvinylique)

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Le temps de passage (durée de l'utilisation maximale) dépend de matériaux de gant, d'épaisseur et de la température. Il doit être appris pour le fabricant de gant pour le type utilisé Le temps de perméation est généralement > 480 mn pour le matériaux indiqués.

Modèles de gants recommandés : Des gants protecteurs correspondants sont disponible p. ex. de Mapa-Professionel (F-92205 Neuilly sur Seine - France): ULTRIL ® 377 (NBR - 1,3 mm) - ULTRANITRIL ® (491, 492, 494 oder 495 - NBR - 0,55mm) -

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil avec filtre à particules (EN 143). filtre de particules - type P2 (capacité moyenne - code de couleur: blanc) filtre de particules - type P3 (capacité grande - code de couleur: blanc) Pour court temps d'utilisation: Masque à poussière

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : Poudre

Couleur : gris

Odeur

faible, caractéristique

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :			non applicable		
Point éclair :			aucune/aucun		c,c,
Densité apparente, non tassé:	(20 °C)	env.	1,4	g/cm^3	
Densité apparente, tassé:	(20 °C)	env.	1,5	g/cm^3	
pH :		>	11		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Produit durcit avec l'humidité.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit fortement caustique avec de l'eau.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) n´est connu(e).

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n´est connu(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n´est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Estimation/classification

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë (par voie orale) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par voie cutanée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosif / Irritant pour la peau : Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire : Catégorie 1 - Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation (Respiratoire) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation (Cutanée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l`allaitement : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Irritation des voies respiratoires) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Effets narcotiques) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.5 Informations complémentaires

Tant que la date d'échéance (voir l' emballage) n'est pas excédée, aucune effet de sensibilisation sera attendue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

La préparation a été examinée après le methode conventionne pour les propriétés écotoxologiques.
Si classifié en tant qu'écotoxique voir la section 2 pour des détails.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient aucune substance PBT / vBvP.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer le produit non dilué ou en grands quantités dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Peut être disposé après solidification selon des règlements des autorités locales .

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK

17 09 04: Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Note: La classification du déchet pour ce produit peut changer selon le champ de son application. Veuillez observer Directive 2001/118/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protéger contre l´humidité.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

Considérer des restrictions d'emploi possibles conformément à règlement de directive de protection de la maternité ou à loi sur la protection du travail des mineurs.

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.2. III) : < 1 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

16.2 Abréviations et acronymes

BCF - Bioconzentration Factor
CMR - Carcinogenic-Mutagenic-toxic for Reproduction
DNEL - Derived No Effect Level
EWC - European Waste Catalogue
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OEL - Occupational Exposure Limit
PBT - Persitent, Bioaccumulative, Toxic
PNEC - Predicted No Effect Concentration
STOT - Specific Target Organ Toxicity
SVHC - Substance of Very High Concern
vPvB - very Persitent, very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Règlement pour la prévention des accidents, des règles de sécurité et les recommandations fournis par les associations professionnelles.
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.5 Indications de stage professionnel

When working with hazardous materials, regular training of operators is required by law.

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.